



ENGAGEMENT SOCIÉTAL DU FOOTBALL

▶ APPEL À PROJETS ASSOCIATIFS



AVANT- PROPOS

Le 19 octobre 2023, le Président de la FFF Philippe DIALLO présentait à la presse le nouveau « **plan d'engagement sociétal** » de la Fédération, validé par son Comité exécutif.

Ce plan ambitieux s'inscrit pleinement dans le cadre de son projet associatif qui vise à concilier performance sportive et performance sociétale.

Ses territoires, ses clubs, ses licencié(e)s, seront les principaux bénéficiaires de ce plan, mis en œuvre par la Fédération et par l'intermédiaire du réseau des Ligues et Districts.

Le plan d'engagement sociétal de la Fédération se structure autour de 3 grandes priorités :

-  La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations (sexistes, sexuelles, racistes, homophobes, violences verbales et physiques)
-  Le développement de la citoyenneté, de l'inclusion, de l'insertion sociale et professionnelle, de la mixité
-  Les actions environnementales qui conditionneront le développement durable de nos pratiques

La mise en œuvre opérationnelle de ce plan s'appuiera notamment sur le concours de partenaires associatifs experts dans leur domaine, qui travailleront en étroite collaboration avec les équipes de la Direction de l'engagement de la Fédération, dans le cadre de relations partenariales.

Le présent document constitue le cahier des charges de cet appel à projets associatifs, invitant les associations intéressées à proposer, en écho aux objectifs fédéraux, des projets conformes à leur objet et projet associatifs, et sur lesquels elles disposent d'une expertise à même de permettre à la FFF d'atteindre ses objectifs.



RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

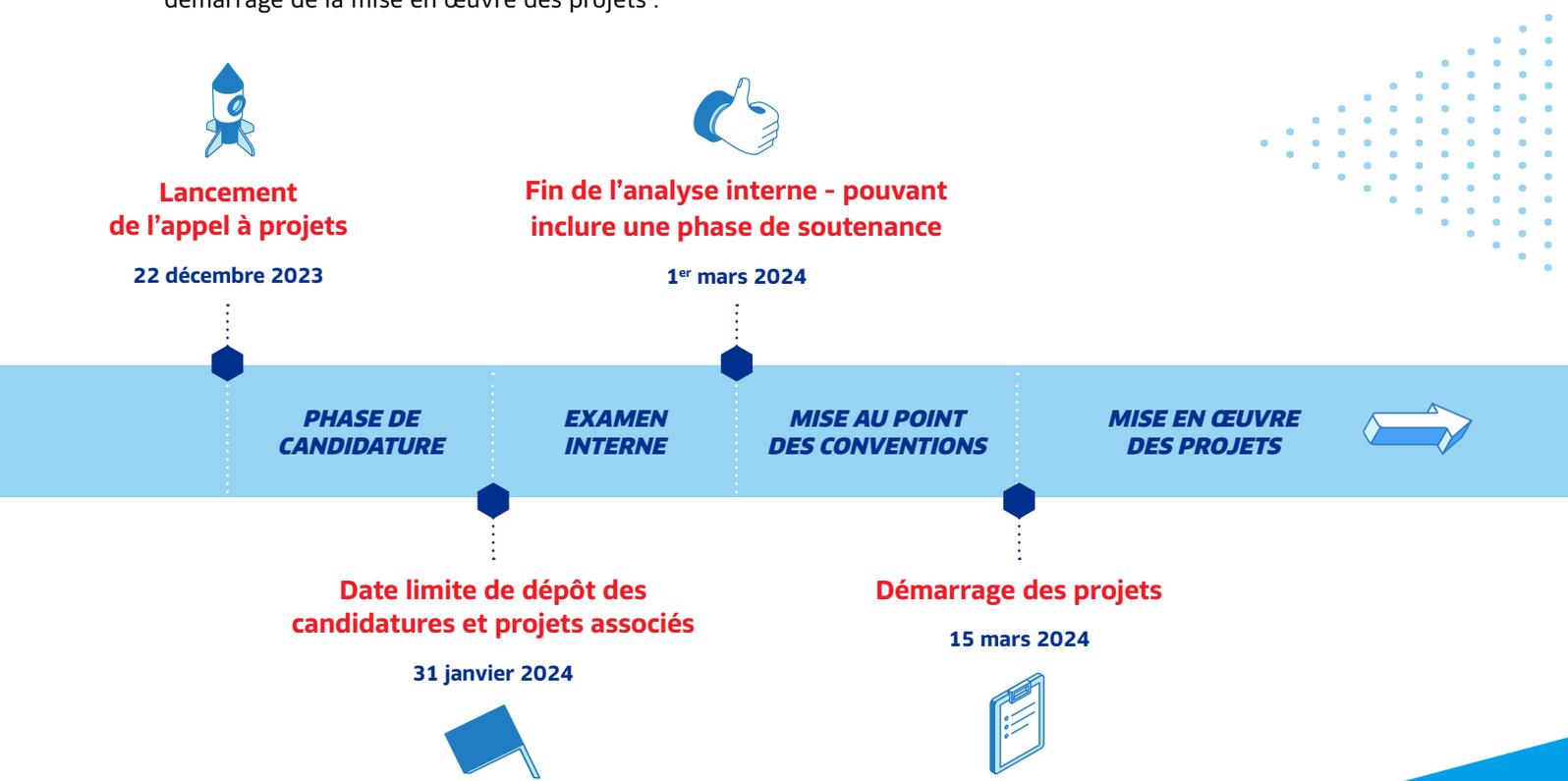
DÉFINITION DE L'APPEL À PROJETS « ENGAGEMENT SOCIÉTAL DU FOOTBALL »

« **Engagement sociétal du football** » est un appel à projets porté par la Fédération Française de Football, qui vise à **appeler, choisir et soutenir des associations** dont le projet répond aux enjeux et objectifs identifiés du plan d'engagement sociétal de la FFF.

La sélection par la FFF des associations et des projets qu'elles présenteront dans le cadre du présent appel à projets leur offriront la possibilité de **collaborer de manière privilégiée avec la Fédération**, dans un cadre de conventionnement présenté ci-après.

CALENDRIER

« Engagement sociétal du football », lancé le **22 décembre 2023**, suivra le calendrier suivant jusqu'au démarrage de la mise en œuvre des projets :



ACTEURS ÉLIGIBLES – CONSORTIUM

« **Engagement sociétal du football** » est un appel à projets associatifs. Il s'adresse à l'ensemble des organisations constituées en associations dites « loi 1901 », ainsi qu'aux fondations et aux fonds de dotation.

Les répondants ont également la possibilité de se constituer en « consortium », c'est-à-dire de porter une ou des réponses à certains axes de l'appel à projets de manière collective, avec plusieurs acteurs du même champ de compétences ou d'expertise.

CONVENTIONNEMENT

Le ou les projets retenus donneront lieu à un conventionnement entre l'organisation porteuse du projet et la FFF. Le projet pourra porter sur une ou plusieurs saisons sportives, en lien avec les objectifs du plan d'engagement sociétal de la Fédération. La durée de conventionnement sera adaptée en conséquence.

Non-exclusivité : les partenariats conclus entre la FFF et la structure porteuse des projets retenus ne confieront pas d'exclusivité à la structure concernée. La Fédération se réserve la possibilité de conventionner avec plusieurs associations travaillant dans le même champ de compétences (lutte contre les VSS, racisme, environnement...), sur des projets distincts.

ATTENDUS

Pour chaque catégorie de projet, la FFF sera particulièrement attentive aux éléments constitutifs de la réponse des candidats, en particulier :

- ▶ Présentation de la structure porteuse du projet, de ses références, de sa gouvernance, de ses moyens et de son maillage territorial
- ▶ Présentation détaillée de la réponse au(x) lot(s) sélectionné(s), en adéquation avec le projet fédéral
- ▶ Ressources humaines mobilisées
- ▶ Budget de l'action, moyens propres mobilisés et financements attendus de la FFF, co-financements existants ou envisageables
- ▶ Calendrier détaillé de mise en œuvre et échéancier
- ▶ Éléments en matière de communication
- ▶ Méthodologie d'évaluation en lien avec les objectifs du plan et analyse d'impact de l'action déployée

Chaque candidat dispose de la possibilité de répondre à autant de lots qu'il le souhaite, en lien avec son domaine de compétence. La réponse à plusieurs lots pourra être compilée dans un document unique de présentation, avec mention à chaque fois de l'axe concerné par la réponse et du ou des numéros de lot(s).

ENVOI DES RÉPONSES



DATE LIMITE D'ENVOI DES RÉPONSES

Le mercredi 31 janvier 2024 à 19h00



INTERLOCUTEUR FFF

Thomas SEILLE

01 44 31 73 95

Par mail :

tseille@fff.fr

Ou par courrier :

Fédération Française de Football

87 boulevard de Grenelle

75017 PARIS



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS LOTS

AXE 1 : LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES ET DE DISCRIMINATIONS

LOT 1 **FORMATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS (LIGUES RÉGIONALES, DISTRICTS, CLUBS) À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

A horizon 2026, la FFF souhaite déployer dans l'ensemble de ses structures un réseau de référents en matière de lutte contre les VSS, le racisme, l'homophobie, et toutes formes de violences et de discriminations. Elle souhaite fournir à ses référents les clés pour lutter contre toutes ces formes de violences, en particulier en les formant à la gestion de ces situations au sein de leur structure.

La FFF souhaite s'appuyer sur l'expertise d'un partenaire associatif en capacité de former ce réseau de référents sur la lutte contre les VSS, sur l'ensemble du territoire, et en collaboration avec l'Institut Emploi Formation du Football et les Instituts Régionaux de Formation des Ligues. Cette collaboration devra comprendre la création d'une formation de formateurs.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ Plus de 12 000 clubs FFF sur tout le territoire (métropole et outre-mer)
- ▶ 2,3 millions de licencié(e)s dont 800 000 jeunes
- ▶ 22 Ligues régionales, métropolitaines et ultra-marines
- ▶ 91 Districts au niveau départemental
- ▶ Un réseau de référents régionaux dans les Ligues, portant les politiques d'engagement sociétal

LOT 2 **SENSIBILISATION DES JEUNES LICENCIÉ(E)S À LA LUTTE CONTRE LES VSS**

La FFF fait de la protection de ses jeunes licencié(e)s un enjeu majeur du plan d'engagement sociétal. Elle souhaite s'appuyer sur des partenaires experts en capacité de lui proposer des dispositifs de sensibilisation afin de donner aux jeunes les clés pour prévenir, réagir, être accompagnés, en matière de lutte contre les VSS.

Plusieurs dispositifs pourront être proposés par les candidats, adaptés aux différentes catégories d'âge (6 - 9 ans / 10 - 13 ans / 14 - 19 ans), et faisant appel à différentes méthodes et différents supports de sensibilisation permettant d'atteindre au mieux les publics visés.

La FFF sera également particulièrement attentive au fait que les dispositifs proposés puissent s'adapter aux outils dont elle dispose déjà, en particulier le Programme Educatif Fédéral déployé dans 5 600 clubs aujourd'hui.



LOT 3

SENSIBILISATION DES JEUNES DE CENTRES DE FORMATION DE CLUBS PROFESSIONNELS, DE PÔLES ESPOIRS ET DE JEUNES DES SÉLECTIONS NATIONALES À LA LUTTE CONTRE LES VSS

Dans le cadre des parcours de formation « élite », la Direction Technique Nationale (DTN) de la FFF a rendu obligatoire dès la saison 2023/2024, pour l'ensemble des centres de formation de clubs professionnels et Pôles Espoirs de la FFF, la mise en œuvre d'un « parcours citoyen » en parallèle du projet sportif et du projet scolaire.

Un certain nombre d'ateliers de ce parcours citoyens sont obligatoires, notamment un atelier portant sur la lutte contre les VSS.

Le présent lot vise à permettre à ces structures de répondre à l'obligation fixée par le cahier des charges DTN, grâce au concours d'une association experte.

Cette action sera étendue aux jeunes des sélections nationales gérées par la FFF.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 41 centres de formation des clubs professionnels
- ▶ 15 Pôles Espoirs masculins
- ▶ 9 Pôles Espoirs féminins
- ▶ 18 sélections nationales jeunes
- ▶ Environ 3 000 jeunes



LOT 4

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ACTIONS FÉDÉRALES DE FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES VSS POUR LES ÉDUCATEURS FÉDÉRAUX

Dans le cadre des parcours de formation professionnel et bénévole, la FFF propose des modules en e-learning et en présentiel permettant de sensibiliser les éducateurs à la lutte contre toutes les formes de violences, dont les VSS.

La FFF souhaite développer des contenus de formation complémentaires, adaptés aux encadrants des différentes catégories d'âge, et portant spécifiquement sur la lutte contre les VSS.

Elle souhaite également pouvoir former ses conseillers techniques sur le sujet, en particulier ceux en charge de la formation.

ELÉMENTS DE CONTEXTE



- ▶ Les parcours de formation d'éducateurs de la FFF :
<https://www.fff.fr/5-les-entraîneurs-et-entraîneuses/674-la-filiere-de-formation-des-educateurs.html>
- ▶ Un pôle formation au niveau national, dépendant de la DTN, et un réseau de conseillers techniques « formation » (1 par Ligue régionale à minima)



LOT 5

FORMATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS DE DISCIPLINE À LA GESTION DES CAS DE VSS

A travers l'évolution de sa doctrine juridique, la FFF sera particulièrement attentive au traitement et aux suites données par les Commissions de disciplines aux cas de VSS qui peuvent être remontées des clubs et des licencié(e)s.

Elle souhaite fournir aux membres des commissions de discipline les outils adaptés au traitement de tels cas, à travers une formation dédiée sur le sujet de la lutte contre les VSS, ainsi que la possible mise en œuvre de « mesures de réparation » en complément des sanctions disciplinaires prononcées.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 1 commission de discipline fédérale
- ▶ 22 commissions de discipline régionales
- ▶ 91 commissions de discipline départementales
- ▶ Une quinzaine de membres dans chaque commission



LOT 6

SENSIBILISATION DES SUPPORTERS À LA LUTTE CONTRE LES VSS

Au sein de son plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la FFF souhaite accompagner les clubs de niveau national et leurs supporters, ainsi que les groupes de supporters des Equipes de France, en leur proposant des ateliers de sensibilisation à la lutte contre les VSS.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 12 groupes de supporters officiels de l'Equipe de France
- ▶ 18 clubs de National
- ▶ 56 clubs de National 2

La FFF entend également pouvoir proposer des outils de sensibilisation aux clubs de niveau inférieur au National 2, leur permettant de sensibiliser leurs supporters sur le sujet.



LOT 7

FORMATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS (LIGUES RÉGIONALES, DISTRICTS, CLUBS) À LA LUTTE CONTRE LE RACISME

A horizon 2026, la FFF souhaite déployer dans l'ensemble de ses structures un réseau de référents en matière de lutte contre les VSS, le racisme, l'homophobie, et toutes formes de violences et de discriminations. Elle souhaite fournir à ses référents les clés pour lutter contre toutes ces formes de violences, en particulier en les formant à la gestion de ces situations au sein de leur structure.

La FFF souhaite s'appuyer sur l'expertise d'un partenaire associatif en capacité de former ce réseau de référents sur la lutte contre racisme, sur l'ensemble du territoire.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 14 000 clubs FFF sur tout le territoire (métropole et outre-mer)
- ▶ 2,2 millions de licencié(e)s dont 800 000 jeunes
- ▶ 22 Ligues régionales, métropolitaines et ultra-marines
- ▶ 91 Districts au niveau départemental
- ▶ Un réseau de référents régionaux dans les Ligues, portant les politiques d'engagement sociétal



LOT 8

FORMATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS DE DISCIPLINE À LA GESTION DES CAS DE RACISME

A travers l'évolution de sa doctrine juridique, la FFF sera particulièrement attentive au traitement et aux suites données par les Commissions de disciplines aux cas de racisme qui peuvent être remontés des clubs et des licencié(e)s.

Elle souhaite fournir aux membres des commissions de disciplines les outils adaptés au traitement de tels cas, à travers une formation dédiée sur le sujet de la lutte contre le racisme, ainsi que la possible mise en œuvre de « mesures de réparation » en complément des sanctions disciplinaires prononcées.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 1 commission de disciplines fédérales
- ▶ 22 commissions de disciplines régionales
- ▶ 91 commissions de disciplines départementales
- ▶ Une quinzaine de membres dans chaque commission



LOT 9

SENSIBILISATION DES SUPPORTERS À LA LUTTE CONTRE LE RACISME

En matière de lutte contre le racisme, la FFF souhaite accompagner les clubs de niveau national et leurs supporters, ainsi que les groupes de supporters des Equipes de France, en leur proposant des ateliers de sensibilisation à la lutte contre le racisme et les discriminations.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 12 groupes de supporters officiels de l'Equipe de France
- ▶ 18 clubs de National
- ▶ 56 clubs de National 2

La FFF entend également pouvoir proposer des outils de sensibilisation aux clubs de niveau inférieur au National 2, leur permettant de sensibiliser leurs supporters sur le sujet.



LOT 10

FORMATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS (LIGUES RÉGIONALES, DISTRICTS, CLUBS) À LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

A horizon 2026, la FFF souhaite déployer dans l'ensemble de ses structures un réseau de référents en matière de lutte contre les VSS, le racisme, l'homophobie, et toutes formes de violences et de discriminations. Elle souhaite fournir à ses référents les clés pour lutter contre toutes ces formes de violences, en particulier en les formant à la gestion de ces situations au sein de leur structure.

La FFF souhaite s'appuyer sur l'expertise d'un partenaire associatif en capacité de former ce réseau de référents sur la lutte contre l'homophobie et les LGBT-phobies, sur l'ensemble du territoire.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 14 000 clubs FFF sur tout le territoire (métropole et outre-mer)
- ▶ 2,2 millions de licencié(e)s dont 800 000 jeunes
- ▶ 22 Ligues régionales, métropolitaines et ultra-marines
- ▶ 91 Districts au niveau départemental
- ▶ Un réseau de référents régionaux dans les Ligues, portant les politiques d'engagement sociétal



LOT 11

FORMATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS DE DISCIPLINE À LA GESTION DES CAS D'HOMOPHOBIE ET DE LGBT-PHOBIES

A travers l'évolution de sa doctrine juridique, la FFF sera particulièrement attentive au traitement et aux suites données par les Commissions de disciplines aux cas d'homophobie et de LGBT-phobies qui peuvent être remontés des clubs et des licencié(e)s.

Elle souhaite fournir aux membres des commissions de disciplines les outils adaptés au traitement de tels cas, à travers une formation dédiée sur le sujet de la lutte contre l'homophobie et les LGBT-phobies, ainsi que la possible mise en œuvre de « mesures de réparation » en complément des sanctions disciplinaires prononcées.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 1 commission de disciplines fédérales
- ▶ 22 commissions de disciplines régionales
- ▶ 91 commissions de disciplines départementales
- ▶ Une quinzaine de membres dans chaque commission



LOT 12

SENSIBILISATION DES SUPPORTERS À LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LES LGBT-PHOBIES

S'agissant de la lutte contre l'homophobie, la FFF souhaite accompagner les clubs de niveau national et leurs supporters, ainsi que les groupes de supporters des Equipes de France, en leur proposant des ateliers de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie et les LGBT-phobies.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 12 groupes de supporters officiels de l'Equipe de France
- ▶ 18 clubs de National
- ▶ 56 clubs de National 2

La FFF entend également pouvoir proposer des outils de sensibilisation aux clubs de niveau inférieur au National 2, leur permettant de sensibiliser leurs supporters sur le sujet.



AXE 2 : INSERTION, CITOYENNETÉ, MIXITÉ



LOT 13

ACTIONS CONCOURANT À FACILITER L'ACCUEIL DES PERSONNES MIGRANTES

La FFF travaille depuis plusieurs années, en collaboration avec le milieu associatif et le Fondation du Football, à l'insertion des personnes migrantes par le football.

Ces travaux ont notamment permis la publication du guide « Football et réfugiés » par le Fondation ou une action d'insertion de ces populations par le biais de la formation initiale en arbitrage (FIA).

La FFF souhaite s'entourer d'associations expertes afin de créer les conditions d'accueil des personnes migrantes par les clubs de football, permettre leur insertion professionnelle dans et par le football, ou encore sensibiliser les licencié(e)s sur le sujet des migrations.

Ce lot de l'appel à projets vise à recueillir tout projet ou dispositif qui concourra à une meilleure intégration de ces populations par le football.



LOT 14

ACTIONS CONCOURANT À PERMETTRE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES LICENCIÉ(E)S

Dans le cadre du plan « 5 000 terrains de proximité » et des « 1 000 emplois d'éducateurs socio-sportifs », la FFF travaille à l'insertion professionnelle de ses licenciés, en particulier dans les Quartiers Politiques de la Ville et les Zones de Revitalisation Rurale.

Elle se fixe notamment pour objectif, avec le concours d'une ou plusieurs associations expertes, de former des encadrants spécialisés sur les questions d'inclusion par le sport. L'objectif du présent lot est de proposer un ou plusieurs dispositifs de recrutement, de formation et d'accompagnement de ces futurs encadrants, qui devront permettre à terme de faciliter l'insertion professionnelle des licenciés de la FFF sur tout le territoire.



LOT 15

ACTIONS CONCOURANT À FACILITER L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En collaboration avec la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté, la FFF œuvre à l'intégration des personnes en situation de handicap dans le domaine du football.

Ce lot de l'appel à projets poursuit les objectifs suivants

- ▶ Former les personnels encadrants des clubs à l'accueil des publics PSH
- ▶ Améliorer l'accessibilité des stades et des compétitions gérées par la FFF pour les PSH
- ▶ Améliorer l'insertion professionnelle des PSH au sein de la FFF et du réseau des Ligues et Districts

Les candidats au présent lot pourront proposer à la FFF tout dispositif ou action concourant à une meilleure insertion des personnes en situation de handicap, au sein des clubs et/ou par la pratique d'un football adapté.



LOT 16

ACTIONS CONCOURANT À DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES DANS LE FOOTBALL

La FFF s'est fixé un objectif ambitieux de 500 000 licenciées féminines à horizon 2028. Au-delà de cet objectif de féminisation de la pratique du football, la Fédération entend mener une politique volontariste de mixité à tous les niveaux de son activité, et œuvrer plus largement à l'égalité hommes – femmes dans le milieu du football.

Elle souhaite être accompagnée afin de développer ce sujet de l'égalité à tous les niveaux de son activité, en particulier pour :

- ▶ Corriger les inégalités de représentation et salariales dans ses structures déconcentrées
- ▶ Dès le plus jeune âge, sensibiliser les jeunes garçons et les jeunes filles sur le sujet de l'égalité filles – garçons
- ▶ Permettre la formation et le développement d'appuis aux femmes leur permettant d'accéder à des postes à responsabilité dans le football
- ▶ Féminiser l'arbitrage



LOT 17

FORMATION ET SENSIBILISATION SUR LA NOTION DE LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'article 1 des statuts de la FFF rappelle l'engagement de la Fédération dans la défense des valeurs fondamentales de la République française et proscrit, dans le cadre de ses compétitions, tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical.

La FFF souhaite mieux sensibiliser ses licenciés, notamment les plus jeunes, aux valeurs mentionnées dans ses statuts et à la compréhension en particulier de la notion de laïcité.

Elle souhaite s'attacher les services d'un partenaire expert en capacité de créer des contenus adaptés à ses clubs et licencié(e)s, et de proposer un dispositif de déploiement sur tout le territoire.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 12 000 clubs amateurs
- ▶ 800 000 jeunes
- ▶ 5 600 clubs engagés dans le Programme Educatif Fédéral (PEF)



LOT 18

ACTIONS CONCOURANT À RENFORCER LES LIENS ENTRE LES JEUNES LICENCIÉ(E)S ET LES SERVICES PUBLICS

Le club de football constitue un lieu d'apprentissage de la pratique mais également un lieu de développement d'une culture citoyenne, en particulier pour les plus jeunes licencié(e)s.

Dans le cadre de ce lot, la FFF souhaite bénéficier de l'accompagnement d'associations expertes de l'enseignement civique, qui devront concourir par la création de contenus ou de dispositifs éducatifs adaptés à fournir aux plus jeunes les compétences nécessaires à leur participation à la vie publique.

Ces dispositifs devront permettre entre autres d'apporter aux jeunes une meilleure connaissance des institutions et de la vie publique française, et de renforcer le lien avec les services publics, en particulier dans les Quartiers Politiques de la Ville et les Zones de Revitalisation Rurale.

AXE 3 : ENJEUX CLIMATIQUES



LOT 19

DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION « ÉVÉNEMENTIELS »

La FFF fait des événements qu'elle organise une plateforme importante de sensibilisation des acteurs du football aux enjeux climatiques. Elle souhaite s'attacher les services d'associations qui proposeraient des dispositifs de sensibilisation sur les grands événements fédéraux, adaptés aux différents publics visés.

Elle souhaite en particulier développer des dispositifs de sensibilisation :

- ▶ Des supporters sur les matchs des Equipes de France
- ▶ Des bénévoles des clubs qui permettent l'organisation d'événements éco-responsables
- ▶ Des jeunes licencié(e)s qui participent aux événements organisés par la FFF

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ▶ 3 sélections nationales principales : A masculine, A féminine, Espoirs
- ▶ Plusieurs grands événements de la Ligue de Football Amateur chaque saison :
 - ▶ Le Festival Foot U13 Pitch
 - ▶ Le FFF Tour
 - ▶ La Rentrée du Foot
 - ▶ La Journée Nationale des bénévoles

LOT 20 **CRÉATION D'UNE FORMATION E-LEARNING**

Afin de former au mieux les bénévoles et encadrants à la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion des clubs de football, la FFF souhaite proposer un contenu de formation en e-learning, adapté à différents niveaux de connaissances de ces enjeux, et accessible pour le plus grand nombre.

Ce contenu de formation sera développé en collaboration avec l'Institut Emploi Formation du Football et devra s'inscrire dans les parcours de formation des bénévoles existants.

